



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 82413

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Belgique. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La carte nationale d'identité belge est payante et obligatoire pour toutes les personnes âgées d'au moins 12 ans. Son coût s'élève à 11 euros. Aucune réduction n'est prévue. La carte a une durée de validité de cinq ans pour les personnes de 12 à 22 ans, de dix ans pour celles de 22 à 75 ans et une durée illimitée pour les personnes de plus de 75 ans.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82413

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11894

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10297